

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 juillet 2022 à 18H30

N°DCM2022.07.06/25

Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal - 3ème étage

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de LA ROCHE-SUR-FORON

Secrétaire de séance : Mme Laurence POTIER GABRION

Rapporteur : Mme Corinne FAVRE-ROCHEX

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR, Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Nadège CHATEL, Catherine COLLOMB, Jean-Michel REBET, Patrick TOURNIER, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNENT, Patrice JUPILLE, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Benoît CHAMBOURDON, Jehanne DEGRASSET, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Nicole RANNARD, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusés avec procuration : Théo LOMBARD (Procuration à Pierrick DUCIMETIERE), Martine HOSSELIN THIEBAUD (Procuration à Zekai YAVUZES) Yves MINO (Procuration à Jehanne DE GRASSET)

Absents : Néant

Conseillers votants : Trente-Trois

Objet : Approbation du Projet éducatif territorial (PEDT) 2022/2025

Depuis la rentrée 2014, la loi prévoit que les activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation puissent être organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT) associé aux projets d'écoles.

Celui-ci a pour objectif :

- d'articuler les temps familiaux et scolaires aux temps récréatifs, sportifs et culturels au service de l'enfant.
- de formaliser l'engagement des partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducatives.

Un premier « PEDT » a été établi et approuvé par délibération n° 06.07.2015/01 en date du 6 juillet 2015 pour une durée de 3 ans.

Un deuxième « PEDT » a été établi et approuvé par délibération n° 2018.10.24/03 en date du 24 octobre 2018 pour une durée de 3 ans.

Un avenant de prolongation du 2^{ème} PEDT à compter du 1^{er} septembre 2021 au 31 décembre 2022

Il convient d'établir et d'approuver un nouveau projet éducatif territorial « PEDT » pour les années scolaires 2022 à 2025. Il permettra :

- de poursuivre les premiers objectifs, cités précédemment,
- de continuer de bénéficier des taux d'encadrement assouplis de 1 adulte pour 18 enfants,
- de pouvoir déposer une déclaration à partir d'une durée minimale d'une heure de fonctionnement au lieu de deux heures.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN), le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) et la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le projet éducatif territorial « PEDT 2022-2024 » joint en annexe,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 5 « ABSTENTIONS » (B. CHAMBOURDON, J. DEGRASSET, M. FISCHER, N. ORSIER, Y MINO par procuration) et 28 voix « POUR » :

- **APPROUVE** le projet éducatif territorial « PEDT 2022-2025 » de la Commune annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce « PEDT 2022-2025 » et à prendre toute disposition nécessaire et inhérente à l'exécution de la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la CAF ou tout autre organisme afin de bénéficier d'une éventuelle subvention.

Le Maire de La Roche Sur Foron
Certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 8 juillet 2022
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 6 juillet 2022

Le Secrétaire de séance
Laurence POTIER GABRION

A handwritten signature in blue ink, belonging to Laurence Potier Gabrion, the Secretary of the meeting.

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

